REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

Universite de Dschang

Scholae Thesaurus Dschangensis Ibi Cordum

RECTORAT

Direction des Affaires Administratives et Financières

DIVISION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

UNIVERSITY OF DSCHANG

Scholae Thesaurus Dschangensis Ibi Cordum

CHANCELLERY

The Administrative and Financial Affairs Office

DIVISION OF ADMINISTRATIVE AFFAIRS AND ADMINISTRATIVE STAFF

BP 96, Dschang (Cameroun) - Tél./Fax (237) 233 45 13 81 - Website: http://www.univ-dschang.org. E-mail: udsrectorat@univ-dschang.org

Décision N° 6 Le J 02 05 2 JUDS/R/SG/DAAF/DAAPA/SPA

Dschang, le 1 8 AVR 2016

portant recrutement de certains Personnels dans le cadre d'un remplacement numérique et de la mise en place des activités génératrices des revenus et de la nouvelle gouvernance à l'Université de Dschang.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE DSCHANG

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°2007/006 du 26 Décembre 2007 portant régime financier de l'Etat;

Vu la Loi n° 2015/019 du 21 Décembre 2015 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2016 ;

Vu le Décret n°93/026 du 19 Janvier 1993 portant création des Universités d'Etat;

Vu le Décret n°93/029 du 19 Janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Dschang ;

Vu Le Décret n°2005/342 du 10 Septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 93/027 du 19 Janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités d'Etat ;

Vu le décret N°93/027 du 19 Janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;

Vu le Décret n°2015/398 du 16 Septembre 2015 portant nomination des Recteurs d'Universités d'Etat ;

Vu le Décret n°2014/047 du 03 Février 2014 portant nomination des Présidents du Conseil d'Administration de l'Université de Dschang ;

Vu le Décret n° 2005/383 du 17 Octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités d'Etat ;

Vu le Décret n° 2011/119 du 18 Mai 2011 portant dispositions communes applicables aux personnels d'appui des Institutions Universitaires Publiques ;

Vu le Décret n° 2012/031 du 13 Janvier 2012 fixant les montants et les modalités de paiement des indemnités et primes allouées aux personnels d'appui des Institutions Universitaires Publiques ;

Vu l'Arrêté n° 381/CAB/PR du 29 août 2000 portant création des Contrôles Financiers Spécialisés dans les Universités d'Etat ;

Vu la Circulaire n° 0000909/C/MINFI du 31 Décembre 2015 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes subventionnés pour l'Exercice 2016;

Vu la Résolution n°009/16/CA/2007 de la seizième session du Conseil d'administration de l'Université de Dschang autorisant le Recteur à accorder des primes diverses à divers personnels en service à l'Université de Dschang ;

Vu les nécessités de service et les prévisions budgétaires de l'exercice 2016 ;

DECIDE:

ARTICLE 1^{ER}: Les Personnels dont les noms suivent sont pour compter de leurs dates respectives de prise de service, recrutés dans le cadre d'un remplacement numérique et de la

mise en place des activités génératrices des revenus et de la nouvelle gouvernance à l'Université de Dschang, il s'agit de :

No	NOMS ET PRENOMS	DIPLOME	FONCTION	CATEGORIE	AFFECTATION
1	HAMZA KALAMOU Saidou	Sans Diplôme	Bouvier	2/1	FASA
2	TAGNIKEU TCHINDA Jolivo	BAC D	Infirmier	8/1	CMS
3	NDEMEN Gwladys G.	BAC A4	Infirmier	8/1	CMS
4	TATAH Marcel KWALA C.	GCE AL-F3	Electricien	8/1	DIPD
5	NGUEDI NGUEGANG Boris	Probatoire BT	Plombier	7/1	DIPD
6	NGUEABOU NGUEPI Alvine Linda	BT ESF	Cuisinière	8/1	Restaurant A
7	NGONO Félicité laure	CEP	Cuisinière	3/1	
8	MBELLE A MENTONG François Xavier	BEPC	Cuisinier	5/1	Restaurant A Restaurant A
9	CHOFOLA Genevi	FSLC	Cuisinière	3/1	Restaurant B
10	APEYOU TEZANOU Christelle Nelly	CAP IH	Cuisinière	5/1	Restaurant B
11	DJEUFACK TSAMO Flora	GCE OL+Formation	Cuisinière	6/1	Restaurant IUT/FV
12	NIMPA Arnaud Gislain	BEPC	Cuisinier	5/1	Restaurant IUT/FV

ARTICLE 2 : Les décisions ou les contrats de travail à durée indéterminée des intéressés seront établis après la prise effective de service et la présentation d'un dossier complet.

ARTICLE 3 : La dépense y relative sera supportée par le budget Autonome de l'Université de Dschang, Exercice 2016, Section 461 Article 340012 paragraphe 6200001 et 6200002.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général, le Directeur des Affaires Administratives et Financières et l'Agent Comptable de l'Université de Dschang sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

AMPLIATIONS

- CAB/R
- SG
- DAAF
- DAAPA/SPA
- DBAF/SSO
- Intéressés
- Chrono

ger TSAFACK NANFOSSO